



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.458/6



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Français
14 Mars 2019
Original : Anglais

Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche
Marseille, France, 12-13 Février 2019

Rapport de la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche

Table des matières

Rapport de la réunion	1
Annexe I Liste des participants	6
Annexe II Ordre du jour de la réunion	10
Annexe III Conclusions et recommandations	12

Rapport de la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche

Introduction

1. Conformément au Programme du travail de PNUE/PAM pour 2018-2019 (Décision IG.23/14) approuvé par la 20^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la Protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses protocoles, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a organisé la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche, à Marseille, France, à l'Hôtel Mercure Centre Vieux Port (1, rue Neuve Saint Martin, 13001 Marseille), le 12 et le 13 février 2019.

Participation

2. Les Parties contractantes suivantes ont été représentées à la réunion : Albanie, Bosnie et Herzégovine, Croatie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Monaco, Maroc, Slovénie, Turquie et Union européenne (UE)

3. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes ont été représentées à la réunion par des observateurs : l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente (ACCOBAMS) et le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN).

4. Le Centre d'Activités Régionales de l'Information et de la Communication (CAR/INFO) a été représenté à la réunion.

5. Le CAR/ASP a assuré le secrétariat de la réunion.

6. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour.

Ouverture de la réunion

7. La réunion a été ouverte le mardi 12 février 2019 à 9h30 par les représentants du CAR/ASP et du pays hôte.

8. M. Khalil ATTIA, directeur du CAR/ASP, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement français d'avoir accueilli la réunion. Tout en soulignant la pertinence du processus de l'Approche Écosystème (EcAp) dans le cadre de la Convention de Barcelone, il a résumé les principales mesures prises depuis 2008 dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'EcAp. Il a également rappelé les principaux objectifs de la réunion qui sont, l'harmonisation des protocoles de surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes, et assurer un reporting cohérent des données de qualité à l'égard du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023).

9. M. Jean VERMOT, représentant du Ministère français de la transition écologique et solidaire et le Point focal du CAR/ASP, après avoir souhaité la bienvenue aux participants à Marseille, a commencé par remercier le Secrétariat de la Convention de Barcelone et le CAR/ASP pour la qualité de leur travail et de la manière dont ils s'acquittent des tâches confiées par les conférences des Parties. Il a exprimé l'intérêt et le soutien de son pays à la mission de la Convention de Barcelone à plusieurs égards : l'importance de l'environnement marin et de la biodiversité, les services qu'ils fournissent pour le bien-être et la survie de l'homme, ainsi que l'importance de la région méditerranéenne. Il a déclaré que la conservation marine était une responsabilité commune à tous les États riverains de la Méditerranée et que, pour ce faire, ils devraient tous s'efforcer de s'acquitter de leurs obligations envers une meilleure connaissance et conservation de la biodiversité marine.

Point 2 de l'ordre du jour

Organisation de la réunion

a) Règles de procédure

10. La réunion a convenu que le règlement intérieur pour les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention sur la Protection du Milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à la présente réunion.

b) Election du bureau

11. La réunion a élu à l'unanimité le bureau composé comme suit :

Président	M. Jean VERMOT (France)
Vice-président	Mme. Sabah TAHARI (Maroc) Mme. Martina MARIĆ (Croatie)
Rapporteur	M. Simon NEMTZOV (Israël)

c) Adoption de l'ordre du jour

12. La réunion a adopté son ordre du jour en se basant sur l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour annoté provisoire, y compris l'emploi du temps proposé, figurant respectivement dans le document UNEP/MED WG.458/1 et UNEP/MED WG.458/2.

13. L'ordre du jour de la réunion apparaît en Annexe II au présent rapport.

d) Organisation du travail

14. Les discussions se sont déroulées en séance plénière conformément à l'ordre du jour. Une interprétation simultanée en Anglais et en Français a été assurée pendant la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour État d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP national relatif à la biodiversité et les espèces non indigènes

15. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.458/3 intitulé "Rapport d'avancement sur la mise en œuvre nationale de la Décision IG.22/7 sur le Programme de Surveillance et d'Évaluation Intégrées de la mer Méditerranée et des Critères d'Évaluation Connexes (IMAP), relatif à la biodiversité et aux espèces non indigènes". Le document a donné un aperçu sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national concernant la biodiversité et les espèces non indigènes, en mettant l'accent sur les activités réalisées, le soutien fourni, les meilleures pratiques échangées et les défis rencontrés au cours de la phase initiale (2016-2019) de sa mise en œuvre, et a souligné les progrès accomplis vers un QSR MED 2023 réussi.

16. Le Secrétariat a invité les représentants des Parties contractantes à présenter brièvement l'état d'avancement dans la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national, en soulignant les progrès réalisés, les défis, les lacunes et les besoins, et en fournissant des informations sur la disponibilité des données afin de contribuer à l'élaboration du MED QSR 2023.

17. Les représentants des Parties contractantes ont brièvement présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre au niveau national des programmes de surveillance pertinents en relation avec la biodiversité et les espèces non indigènes. Ces programmes découlent de la Convention de Barcelone et /ou des politiques de l'UE. Alors que la plupart des pays sont en phase de développement ou de mise à jour de leurs programmes nationaux de surveillance de la biodiversité, plusieurs des activités de surveillance mentionnées ont été rendues possibles grâce aux fonds alloués aux projets. Les défis sont principalement liés au manque de ressources financières et humaines, et parfois à la nécessité d'une meilleure coordination et synergie, au niveau national ou régional, ou encore au manque d'expertise.

18. Au cours de la discussion qui a suivi, la réunion a encouragé le Secrétariat à rétablir le groupe d'experts en ligne sur la biodiversité et les espèces non indigènes, afin de traiter en temps opportun et efficacement les questions techniques importantes et d'impliquer également des experts désignés au niveau national dans le processus d'élaboration du MED QSR 2023.

19. Les conclusions et recommandations finales de la réunion concernant ce point de l'ordre du jour sont présentées à l'annexe III du présent rapport.

Point 4 de l'ordre du jour Orientations sur la surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes

20. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.458/4 "Protocoles de surveillance des Indicateurs communs 3, 4, 5 et 6 de l'approche écosystémique ". Le document a fourni des lignes directrices sur la manière de surveiller les cétacés, les phoques moines, les oiseaux de mer, les tortues marines et les espèces non indigènes, élaborées afin de mieux soutenir les pays dans la mise en œuvre de leur IMAP au niveau national et d'harmoniser et standardiser les méthodes de surveillance et d'évaluation relatives aux indicateurs communs de la biodiversité et des espèces non indigènes (Objectifs écologiques OE1 et OE2, respectivement).

21. Le Secrétariat a également présenté les documents d'information UNEP/MED WG.458/Inf.3 ("Définition des espèces les plus représentatives pour l'Indicateur candidat 24 de l'IMAP") et UNEP/MED WG.458/Inf.4 ("Protocoles de suivi des interactions entre déchets marins et tortues marines (ingestion et emmêlement), en vue de l'harmonisation des méthodes de collecte de données de surveillance et d'évaluation en Méditerranée"), préparés pour soutenir la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique, notamment l'interaction entre les indicateurs communs relatifs aux déchets marins et les espèces, ainsi que le document UNEP/MED WG.458/Inf.5 ("Evaluation of the available data to propose GES targets for the IMAP Candidate Indicator 24").

22. Le Secrétariat a finalement présenté les principaux éléments du document UNEP/MED WG.458/Inf.6 ("Supporting the UNEP/MAP Integrated Monitoring and Assessment Programme (IMAP) : ODYSSEA alignment to current IMAP knowledge gaps identified from the Mediterranean 2017 Quality Status Report") élaboré par le Centre de surveillance de la conservation de la nature (PNUE-WCMC) sur les approches à utiliser pour combler les lacunes identifiées dans le QSR MED 2017.

23. Les participants ont fourni des suggestions, des commentaires et des recommandations sur la suite des travaux sur le projet de lignes directrices pour la surveillance ainsi que sur les autres documents présentés, afin de les réviser et les finaliser pour considération par la 14^{ème} Réunion des Points focaux thématiques des ASP/DB prévue en juin 2019.

24. Les conclusions et recommandations élaborées sous ce point de l'ordre du jour figurent à l'annexe III du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes

25. Le représentant du CAR/INFO a présenté le document UNEP/MED WG.458/5 ("Biodiversité et espèces non indigènes : Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés de l'IMAP"), qui propose des normes de données et des dictionnaires de données pour les indicateurs communs (IC) sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes : IC1 et IC2 relatifs aux habitats marins et IC6 relatifs aux espèces non indigènes.

26. Les participants ont examiné les normes de données et les dictionnaires de données de l'IMAP et ont formulé des propositions et des recommandations concrètes en vue de l'élaboration du système d'information de l'IMAP.

27. La réunion a également fourni des commentaires qui serviront à réviser et à finaliser en temps opportun le document présenté pour considération par la deuxième réunion du CORMON (provisoirement prévue en avril-mai 2019) et la 14^{ème} Réunion des Points focaux thématiques SPA/DB prévue en juin 2019.

28. Les conclusions et recommandations détaillées de la réunion sous ce point de l'ordre du jour figurent à l'annexe III du présent rapport.

Point 6 de l'ordre du jour **Questions diverses**

29. Le représentant du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a brièvement présenté les résultats préliminaires de la première étude à grande échelle sur les cétacés réalisée en Méditerranée, entre juin et août 2018, dans le cadre du projet "ACCOBAMS Survey Initiative" (ASI). Elle a expliqué que ce projet visait à soutenir la mise en place d'un programme de surveillance à long terme des populations de cétacés et qu'il soutenait les pays méditerranéens à remplir leurs engagements internationaux et régionaux, tels que la mise en œuvre de l'IMAP et certaines directives européennes (DCSMM et Directive Habitat). Au cours de cette étude à grande échelle, des observations visuelles de cétacés, d'autres espèces de mégafaune (oiseaux de mer, poissons cartilagineux et tortues marines), ainsi que des déchets marins, ont été collectées par des observateurs qualifiés embarqués dans des avions et navires de recherche spécialisés. Les données collectées seront analysées en 2019-2020, notamment lors d'ateliers sous-régionaux réunissant des experts nationaux et des scientifiques des pays riverains de la Méditerranée. Une fois que le rapport consolidé final sera disponible (automne 2020), il sera communiqué au Secrétariat du PNUE/PAM et ses composantes. En ce qui concerne les données collectées, il a été souligné que les données peuvent être mises à la disposition des Parties contractantes sur demande adressée au Secrétariat permanent d'ACCOBAMS, jusqu'à la mise en place d'un système approprié de gestion des données. Les membres du groupe de contact de l'ASI et les Points focaux de l'ACCOBAMS seront consultés sur les propositions relatives à la disponibilité et aux règles de partage des données.

Point 7 de l'ordre du jour **Conclusions et recommandations**

30. Les participants ont été invités à examiner le projet de conclusions et recommandations élaboré par le Secrétariat en tenant compte des points de vue, des opinions et des observations exprimés pendant la réunion. Les conclusions et recommandations proposées ont été amendées et approuvées par la réunion.

31. La version approuvée des conclusions et recommandations figure à l'annexe III du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**

32. La réunion a été clôturée à 14 heures, le mercredi 13 février 2019.

Annexe I
Liste des participants

Liste des participants

REPRESENTATIVES OF THE CONTRACTING PARTIES REPRESENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA / ALBANIE	Mr. Rezart KAPEDANI E-mail: r.kapedani@gmail.com
BOSNIA & HERZEGOVINA BOSNIE-HERZÉGOVINE	Mr. Admir ALADŽUZ E-mail: admir.aladzuz@heis.ba
CROATIA / CROATIE	Ms. Martina MARIĆ E-mail: martina.maric@haop.hr
CYPRUS / CHYPRE	Mr. Savvas MICHAELIDES E-Mail: smichaelides@dfmr.moa.gov.cy
EGYPT / ÉGYPTE	Mr. Mohamed Said ABDELWARITH E-mail: mohamed7j@hotmail.com
EUROPEAN UNION (EU) UNION EUROPÉENNE (UE)	Mr. David CONNOR E-mail: David.CONNOR@ec.europa.eu
FRANCE / FRANCE	Mr. Jean VERMOT E-mail: jean.vermot@developpement-durable.gouv.fr Mr. Laurent GUERIN E-mail: laurent.guerin@mnhn.fr Ms. Anastasia WOLFF E-mail: anastasia.wolff@developpement-durable.gouv.fr
ISRAEL / ISRAËL	Mr. Simon NEMTZOV E-mail: simon@npa.org.il
ITALY / ITALIE	Mr. Leonardo TUNESI E-mail: leonardo.tunesi@isprambiente.it
LEBANON / LIBAN	Ms. Zeina HASSANE Email : zeina-hassane@hotmail.com
LIBYA / LIBYE	Mr. Esmail SHAKMAN E-mail: shugmanism@yahoo.com

MALTA / MALTE	Mr. Luke TABONE E-mail: luke.tabone@era.org.mt
MONACO / MONACO	Mr. Raphaël SIMONET E-mail: rsimonet@gouv.mc
MOROCCO / MAROC	Ms. Sabah TAHARI E-mail: sabah_tahari@yahoo.fr
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Mr. Borut MAVRIČ E-mail: borut.mavric@nib.si
SPAIN / ESPAGNE	Mr. Francisco GUIL E-mail: fguil@miteco.es
TURKEY / TURQUIE	Mr. Güner ERGÜN E-mail: gnerergn@yahoo.com

REPRESENTATIVES OF INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ACCOBAMS Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area <i>Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente</i>	Ms. Célia LE RAVALLEC E-mail: cleravallec@accobams.net
---	--

REPRESENTATIVES OF NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS D'ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

MedPAN Network of Marine Protected Areas Managers in the Mediterranean <i>Réseau des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée</i>	Ms. Susan GALLON E-mail: susan.gallon@medpan.org
--	---

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - COORDINATING UNIT AND
COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - UNITÉ DE
COORDINATION ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

<p>INFO/RAC - Information and Communication Regional Activity Centre</p> <p><i>CAR/INFO - Centre d'Activités Régionales pour l'Information et la Communication</i></p>	<p>Mr. Arthur PASQUALE E-mail: arthur.pasquale@isprambiente.it</p> <p>Ms. Lorenza BABBINI E-mail: lorenza.babbini@isprambiente.it</p> <p>Mr. Giordano GIORGI E-mail: giordano.giorgi@isprambiente.it</p>
---	--

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

<p>SPA/RAC - Specially Protected Areas Regional Activity Centre</p> <p><i>CAR/ASP - Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées</i></p>	<p>Mr. Khalil ATTIA Director E-mail: director@spa-rac.org</p> <p>Mr. Mehdi AISSI Project Officer - EcAp-Med E-mail: mehdi.aissi@spa-rac.org</p> <p>Ms. Asma YAHYAOU Associate Project Officer - EcAp-Med E-mail: asma.yahyaoui@spa-rac.org</p> <p>Ms. Souha EL ASMI Programme Officer - Specially Protected Areas (SPAs) E-mail: souha.asmi@spa-rac.org</p> <p>Mr. Daniel CEBRIAN Programme Officer - Strategic Action Programme for Biodiversity (SAP BIO) E-mail: daniel.cebrian@spa-rac.org</p>
--	---

Annex II
Ordre du jour de la réunion

Ordre du jour

- Point 1 de l'ordre du jour** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour** Organisation de la réunion
a) Règlement intérieur
b) Election du bureau
c) Adoption de l'ordre du jour
d) Organisation des travaux
- Point 3 de l'ordre du jour** État d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP national relatif à la biodiversité et les espèces non indigènes
- Point 4 de l'ordre du jour** Orientations sur la surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes
- Point 5 de l'ordre du jour** Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes
- Point 6 de l'ordre du jour** Questions diverses
- Point 7 de l'ordre du jour** Conclusions et recommandations
- Point 8 de l'ordre du jour** Clôture de la réunion

Annexe III
Conclusions et recommandations

Conclusions et recommandations

Suite à l'examen et discussion de tous les points de l'ordre du jour, la réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche ("la Réunion"), tenue à Marseille, France, les 12 et 13 février 2019, a convenu les conclusions et recommandations suivantes :

Point 3 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP national concernant la biodiversité et les espèces non indigènes

1. La Réunion a salué les travaux entrepris par le CAR/ASP pour soutenir la mise en œuvre de l'IMAP (Groupe sur la biodiversité et les espèces non-indigènes) aux niveaux régional, sous-régional et national, par le biais de différents projets (par exemple : EcAp MED II, GEF Adriatic, MedKeyHabitats II, MedMPA Network). La Réunion a encouragé le CAR/ASP à continuer à appuyer la mise en œuvre de la deuxième phase du programme IMAP (2019-2021).
2. La Réunion a pris acte du haut niveau d'engagement et des progrès accomplis par toutes les Parties contractantes au cours de la phase initiale de mise en œuvre du programme IMAP (2016-2019) et a souligné la nécessité d'une collaboration accrue entre les Parties pour évaluer le BEE et contribuer à la préparation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023).
3. La Réunion a souligné la nécessité d'une mobilisation adéquate des ressources, d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique au niveau national, y compris par le biais de collaborations au niveau régional et sous-régional.
4. La Réunion a mis l'accent sur les efforts déployés par les Parties contractantes membres de l'Union européenne pour mettre en œuvre l'IMAP en synergie avec la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), la Directive Habitats, la Directive Oiseaux, et la Directive-Cadre sur l'Eau de l'Union européenne et a encouragé les Parties contractantes à continuer à partager les bonnes pratiques et les leçons tirées ainsi que le partage, en temps opportun, des données de surveillance pertinentes, conformément à l'IMAP avec les plateformes potentielles de données.
5. La Réunion a encouragé le Secrétariat à rétablir le Groupe informel d'experts en ligne sur la Biodiversité et les espèces non-indigènes ("Groupe de travail sur la Biodiversité"), qui traitera des principales spécificités techniques en matière de surveillance et d'évaluation, en ligne avec le paragraphe 23 du document UNEP/MED WG.458/3, le paragraphe 27 du document UNEP/MED WG.430/6 et conformément à la décision prise lors de la 4^{ème} Réunion du Groupe de Coordination EcAp (octobre 2014 ; UNEP(DEPI)/MED WG.401/8). À cette fin, le Secrétariat élaborera une note conceptuelle sur la mise en place et le fonctionnement de ce Groupe de travail sur la Biodiversité, qui sera soumise à la prochaine réunion CORMON (provisoirement prévue pour la fin-avril 2019) pour examen et orientation appropriés en vue d'une élaboration plus approfondie.

Point 4 de l'ordre du jour : Orientations sur la surveillance des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes

6. La Réunion s'est félicitée de la qualité des "Protocoles de Surveillance des Indicateurs Communs 3, 4, 5 et 6 de l'Approche Écosystémique", et a convenu de fournir au Secrétariat des suggestions et des commentaires écrits, le 27 février 2019, au plus tard.
7. La Réunion a souligné la nécessité d'explicitier davantage les liens entre les protocoles de surveillance et les indicateurs communs convenus de l'IMAP, ainsi que leurs fiches descriptives d'orientation et les normes des données respectives.

8. La Réunion a souligné la nécessité de commencer à élaborer et à mettre en œuvre, dès que possible, une liste d'actions à préparer par le Secrétariat en étroite concertation avec le Groupe de Coordination EcAp, afin de développer les OE4 et OE6 en synergie avec la DCSMM de l'UE.

9. La Réunion a souligné le besoin d'examiner les synergies avec les organisations et les accords régionaux et internationaux compétents afin d'éviter le chevauchement des efforts et la duplication de rapportage.

10. La Réunion a encouragé les efforts déployés à l'échelle régionale, tels que l'ACCOBAMS Survey Initiative (ASI), qui pourraient fournir des données précieuses pour un MED QSR 2023 réussi.

Point 5 de l'ordre du jour : Modèles de données et dictionnaires de données concernant les indicateurs communs sélectionnés relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes

11. La Réunion a reconnu qu'il importait de mettre au point un système d'information pour IMAP fondé sur les principes du SPIE (Système de partage d'informations sur l'environnement), qui devrait être interopérable dans la mesure du possible avec les systèmes d'information et de rapportage existants utilisés par les Parties contractantes dans le but d'harmoniser le modèle de métadonnées aux fins de l'évaluation de l'IMAP. À cet égard, la Réunion a encouragé le CAR/INFO à poursuivre ses travaux pour assurer l'interopérabilité du développement du système d'information pilote compatible IMAP et de ses principaux éléments.

12. La Réunion a souligné que les protocoles de surveillance doivent guider l'élaboration des normes de données parallèlement aux discussions sur les méthodologies communes convenues. Les systèmes d'information sont un outil majeur de collecte et de transfert de données. Étant donné que le développement des indicateurs, des méthodes de surveillance et des normes de données sont en train de progresser en parallèle, une collaboration et un dialogue étroits et continus sont nécessaires entre les organismes responsables de ces développements afin de garantir leur alignement et leur cohérence.

13. La Réunion a recommandé de mettre à disposition un outil de compilation automatique selon le phylum et la classe des espèces.

14. La Réunion a demandé au Secrétariat de référer au protocole quant à la méthodologie utilisée pour la collecte des données dans les métadonnées à rapporter. En particulier, une brève description de la norme et des références d'information pourrait être ajoutée à des documents spécifiques à joindre au modèle de métadonnées.

15. La réunion a demandé au Secrétariat de solliciter les Parties contractantes, par l'intermédiaire de leurs points focaux ASP/DB en coordination avec les points focaux du CAR/INFO, pour désigner des experts qualifiés susceptibles de contribuer activement à la définition des normes de données sur la biodiversité et les espèces non-indigènes pour le système d'information pilote de l'IMAP.

16. En ce qui concerne les modèles de métadonnées et les dictionnaires de données, les participants ont convenu de communiquer par écrit au Secrétariat leurs commentaires et propositions spécifiques initiales, au plus tard le 27 février 2019.

17. La Réunion a noté qu'une politique de données de l'IMAP était en cours d'élaboration et ont reconnu son importance pour la soumission des données prévue dans le cadre du processus IMAP.

18. La Réunion a souligné qu'un plan de travail relatif à la préparation du MED QSR 2023 faciliterait la poursuite des travaux du CORMON, ainsi que l'implication des experts.